

Pénurie

Il faut agir

Enfin



Logement : OUI à la préférence pour les résidents genevois

Votez OUI le 13 février à la loi du MCG «Pour la priorité
du logement aux habitants du canton de Genève» !

***FRONTALIERS ENGAGÉS
À L'ÉTAT DE GENÈVE***

LA VÉRITÉ EN CHIFFRES



Une pénurie insupportable

Il suffit de voir les files d'attentes qui se forment devant les rares appartements mis publiquement en location sur le marché. Il suffit d'entendre les difficultés que peuvent avoir des connaissances ou des proches à trouver un logement.

Situation dramatique à Genève

Cette impression de pénurie est confirmée par les chiffres, le meilleur indicateur et le plus objectif étant le taux de vacance, c'est-à-dire d'appartements non occupés répertoriés par les statistiques officielles.

Avec un taux de logements vacants de 0,51% infiniment bas (chiffres de juin 2021, Office cantonal des statistiques), Genève connaît une pénurie très forte, beaucoup plus qu'en moyenne suisse (1,54% en 2021) ou dans certains cantons (2,29 en Valais, chiffres 2020). Il faut savoir que ce chiffre recoupe les logements inlouables (prix, qualité, etc.) et les périodes entre deux locations.

La situation est la plus inquiétante de Suisse. Dans ces conditions, l'attribution de logements subventionnés doit impérativement revenir en priorité aux personnes qui ont été domiciliées dans le canton de Genève quatre ans en continu durant les huit dernière années.

OUI à la priorité du logement

- Le MCG a déposé un projet de loi qui demande la priorité des logements à loyers modérés pour les résidents genevois.
- Actuellement il faut avoir résidé 2 ans sur le canton pour avoir droit aux logements subventionnés
- Le projet de loi propose de passer à 4 ans pour prioriser nos habitants
- La gauche, qui veut défavoriser les habitants, a lancé un référendum contre notre projet de loi.
- Il faut impérativement voter OUI le 13 février 2022!

Deux ans de résidence continue à Genève suffisent pour pouvoir disposer de logements subventionnés dont les loyers sont bas.

La nouvelle loi exigera une présence de quatre ans sur le territoire du canton pendant les huit dernières années.

C'est un délai peu exigeant s'agissant de logements bénéficiant de conditions très avantageuses, en tenant compte du fait qu'il y a une forte pénurie dans notre canton.



OUI À DES LOGEMENTS POUR NOS ENFANTS

4 ans de présence à Genève: c'est vraiment un minimum

Votez OUI le 13 février à la priorité au logement pour les habitants !

La loi générale sur le logement (LGL) fixe les critères pour l'attribution des logements qui lui sont soumis. Cela concerne principalement les appartements subventionnés qui appartiennent à des organismes publics.

La modification de cette loi sur laquelle nous votons le 13 février 2022 demandera une présence de 4 ans en continu pendant les huit dernières années. Aujourd'hui, 2 ans continus sur 5 ans sont exigés.

Améliorer l'attribution

Vu les très longues listes d'attente pour ces appartements qui sont très demandés en raison de leurs loyers très modérés, cette disposition permettra d'affiner les critères d'attribution.

La proposition de ce projet de loi est en effet très modérées. Quatre ans de résidence en continu dans le canton c'est un minimum pour l'attribution de ce type de logements. Il n'y a absolument rien d'excessif à cette demande. Chacun peut le constater.

Une question d'équité

Il n'est pas normal qu'une personne venant d'arriver il y a deux ans dans le canton puisse obtenir un appartement et passe devant d'autres personnes qui attendent depuis de très nombreuses années.

C'est une question d'équité. Se-



lon le principe d'une file d'attente, on ne peut pas favoriser une personne qui vient d'arriver alors que de nombreuses autres personnes doivent attendre.

Quatre ans de résidence à Genève, pour des logements financés par les contribuables genevois est en effet un mini-

mum et nous comprenons mal qu'une période aussi courte de deux ans ait été appliquée jusqu'à maintenant.

Le logement est une question délicate à Genève qui traverse une situation tendue. C'est pourquoi le laxisme ne doit plus être toléré.

Vos députés MCG au Grand Conseil

En séances plénières et commissions, les députés MCG sont les représentants des citoyens du canton. Ils travaillent collectivement pour le bien de Genève. En voici la liste par ordre alphabétique.

François Baertschi
Thierry Cerutti
Patrick Dimier
Christian Flury
Florian Gander, suppléant
Danielle Magnin
Sandro Pistis

Ana Roch
Françoise Sapin
Gabriela Sonderegger, suppléante
Daniel Sormanni
Francisco Valentin
Jean-Marie Voumard

Trop d'habitants doivent quitter le canton de Genève

Votez OUI le 13 février à la priorité au logement pour les habitants !

Beaucoup d'habitants sont contraints de quitter le canton de Genève, en raison de la rareté du logement. Cette situation, au lieu de s'améliorer, continue à se détériorer.

Trop d'habitants, notamment les jeunes, attendent un logement. Nous avons de ce fait à gérer une pénurie grave.

De ce fait, il convient de trouver toutes les solutions possibles. L'une d'elles consiste à améliorer les conditions d'attribution des logements soumis à la LGL (Loi générale sur le logement).

Le renforcement d'un critère (durée de résidence en continu dans le canton) permet de favoriser les personnes habitant dans le canton.

Au lieu de faire fuir les habitants, il convient maintenant de leur donner la priorité pour le logement.

C'est ce que propose, de manière modérée, le projet de loi sur lequel nous voterons le 13 février prochain.



Votez OUI à la priorité du logement pour les habitants de Genève

Retraites: le MCG empêche une erreur historique

Le MCG, avec une majorité responsable, a refusé trois projets de loi qui demandaient une modification profonde (changement des taux de cotisations) désavouée par les experts officiels des trois caisses: Caisse de pension des TPG, de la police et CPEG. Ces projets dangereux pour les retraites mais aussi pour les contribuables à moyen et long terme ont été refusés. Le MCG s'est toujours battu pour des retraites décentes.

Pendant de nombreuses années, l'Etat de Genève a dû recapitaliser ses caisses de pension, menant ainsi les finances publiques au bord du gouffre. Chacun a en mémoire la façon dont la recapitalisation de la CPEG a été douloureuse. Aujourd'hui, nous sommes sortis des difficultés.

Ne pas commettre les mêmes erreurs

Malheureusement les trois projets de loi du Conseil d'Etat qui nous sont soumis vont nous conduire à nouveau dans les incertitudes pour la gestion des finances publiques. Le Conseil d'Etat actuel est en train de commettre les mêmes erreurs que ses prédécesseurs il y a une cinquantaine d'années. L'erreur est la suivante : ne pas assurer le financement à long terme des caisses de pensions.

Les experts des trois caisses sont très clairs et unanimes. En modifiant le taux de cotisation employeur/employés on va détruire l'équilibre financier de ces trois



caisses à moyen et long terme. On laisserait ainsi un sordide héritage aux générations futures.

(...) L'article 17 de la loi fédérale sur le libre passage a pour conséquence de potentielles augmentations des prestations de sortie des assurés avant l'âge de la retraite. De manière mécanique, ces projets de loi ont comme conséquence un affaiblissement du financement des caisses. C'est-à-dire que ces lois sont une manière de jouer aux apprentis-sorciers avec l'avenir des retraités et des contribuables.

Une suite d'incohérences

A un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités.

On ne peut pas réclamer le dialogue social et voter un projet de loi qui n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation.

On ne peut pas dire que l'on soutient les retraites et voter contre leur financement.

On ne peut pas dire que l'on soutient la fonction publique et torpiller ses retraites.

On ne peut pas être un parti qui critique sans fin la fonction publique et qui compte dans ses rangs l'essentiel des cadres et hauts cadres de la fonction publique.

On ne peut pas prôner la bonne gestion de l'Etat et obliger les caisses de pension à vivre dans le déficit.

On ne peut pas critiquer le déficit de l'Etat et créer un déficit de ce même Etat à moyen terme en destructurant les caisses de pension.

On ne peut pas s'opposer à la dette de l'Etat et voter des projets de loi sournois qui auront un coût financier dangereux pour les générations futures.

L'Etat de Genève écarte les entreprises locales

Les entreprises extérieures à notre canton, qui ne paient pas d'impôts à Genève, obtiennent trop de mandats: 199 millions.

Le MCG avait déposé, en 2016, la motion 2343 «Instaurons une préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises». Elle demandait notamment au Conseil d'Etat d'«attribuer de manière préférentielle les travaux aux entreprises locales, du fait qu'elles réduisent les déplacements et les pollutions».

La gauche et l'Entente (PLR-PDC) avaient sèchement refusé cette motion lors du vote lors d'une séance plénière du Grand Conseil de 2019.

Aujourd'hui, on voit le résultat. Le signal négatif du Grand Conseil a été trop bien entendu. L'Etat de Genève se fournit à 31% hors du canton. Pour la seule centrale commune d'achat (CCA), cela représente 58% des montants (66% des fournisseurs).

Ces chiffres officiels ont été rendus publics lors de l'examen du budget 2022 de l'Etat de Genève et nous les publions dans leur intégralité dans cette page

Cela n'empêchera pas les mêmes partis à demander aux individus d'acheter local. Et de faire l'inverse de manière massive quand il s'agit de gérer les affaires de l'Etat de Genève.

Pourtant les entreprises genevoises qui ont été écartées paient des impôts. Est-il correct que ces paiements servent à financer des concurrents extérieur? Bien évidemment non.

Centre commune d'achat (CCA): 69% des fournisseurs de l'Etat de Genève sont des entreprises venues hors du canton

Fournisseurs de l'Etat: les chiffres

Le pourcentage de fournisseurs qui sont des entreprises domiciliées dans le canton de Genève, pour la CCA, pour l'OCBA et par départements (en nombre et en francs).

2021 au 01.10.21					
en montant CHF					
DPT	Genève	%	Hors Genève	%	Total général
01-CHA	1'195'732	52%	1'086'859	48%	2'282'591
02-DF hors CCA	2'527'831	51%	2'408'528	49%	4'936'359
03-DIP	1'921'278	77%	571'523	23%	2'492'801
04-DSPS	47'388'697	73%	17'545'452	27%	64'934'149
05-DT	41'716'644	77%	12'733'102	23%	54'449'746
06-DI hors OCBA	99'140'493	60%	65'930'689	40%	165'071'182
07-DEE	2'060'020	94%	125'432	6%	2'185'451
08-DCS	6'027'051	79%	1'574'948	21%	7'601'999
11-GC	665'097	64%	380'009	36%	1'045'106
12-CC	89'738	61%	56'280	39%	146'018
14-PJ	25'751'980	86%	4'313'834	14%	30'065'814
CCA	28'439'809	42%	39'637'020	58%	68'076'829
OCBA	172'539'662	78%	47'854'199	22%	220'393'861
Total général	448'755'431	69%	199'363'511	31%	648'118'942

2021 au 01.10.21					
en nombre de fournisseurs					
DPT	Genève	%	Hors Genève	%	Total général
01-CHA	139	68%	73	34%	212
02-DF hors CCA	352	52%	324	48%	676
03-DIP	2'595	69%	1'141	31%	3'736
04-DSPS	1'230	64%	700	36%	1'930
05-DT	790	60%	536	40%	1'326
06-DI hors OCBA	521	54%	445	46%	966
07-DEE	101	60%	66	40%	167
08-DCS	236	74%	83	26%	319
11-GC	31	65%	17	35%	48
12-CC	12	41%	17	59%	29
14-PJ	1'098	80%	274	20%	1'372
CCA	306	31%	686	69%	992
OCBA	1'144	72%	451	28%	1'595
Total général	8'555	64%	4'813	36%	13'368

Trop de frontaliers à l'Etat !

Le MCG se bat depuis ses débuts en 2005 contre L'engagement de frontaliers à L'Etat de Genève (lire en page 11).

Notre action doit être impérativement poursuivie. Il suffit de constater la situation actuelle: l'Etat de Genève emploie de trop nombreux frontaliers (permis G), en particulier dans les secteurs sensibles comme l'informatique en lien avec les affaires fiscales.

Voici la liste rendue publique lors de l'examen du budget 2022.

Office des transports: 22,1%

Office de l'énergie: 13,8%

Dans certains secteurs de l'Etat, on trouve des présences impressionnantes. 1 fonctionnaire sur 5 est frontalier au secrétariat général du Département des finances; 1 frontalier sur 5 à l'Office des transports, à l'Office de l'urbanisme ou même 1 frontalier sur 4 dans le domaine informatique (Office cantonal des systèmes d'information et du numérique).

1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Département	Direction / office	%
Chancellerie d'Etat	Secrétariat général de la chancellerie d'Etat	0.0%
	Chancellerie d'Etat	0.0%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	0.0%
	Direction administrative et financière	0.0%
	Bureau de médiation administrative	0.0%
	Organismes rattachés administrativement à la CHA	0.0%
Finances et ressources humaines	Secrétariat Général - DF	19.0%
	Direction générale des finances de l'Etat	2.8%
	Administration Fiscale Cantonale	0.5%
	Office cantonal des poursuites	0.5%
	DAI - Direction des affaires internationales	0.0%
	Office cantonal des faillites	0.0%
	Office du Personnel de l'Etat	3.8%
	Office Cantonal de la Statistique	3.4%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	0.0%
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	4.8%
Instruction publique, formation et jeunesse	Secrétariat général du DIP	7.0%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	5.2%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	4.5%
	Office médico-pédagogique	5.1%
	Direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse	12.7%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	0.5%

Des chiffres excessifs

Office de l'urbanisme: **18,4%**

Office de l'enfance et de la jeunesse: **12,7%**

Département des finances - secrétariat général: **19%**

Office des systèmes d'information et du numérique: **26,9%**

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Sécurité, population et santé	Secrétariat général du DSPS	3.6%
	Etats-major	0.0%
	Corps de police	0.3%
	Direction générale de la santé	8.0%
	Office cantonal de la détention	1.3%
	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	0.4%
	Office cantonal de la protection population et affaires militaires	0.0%
Territoire	Secrétariat général du DT	10.9%
	Office de l'urbanisme	18.4%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	3.7%
	Office cantonal de l'énergie	13.8%
	Office du patrimoine et des sites	0.0%
	Office du registre foncier	2.3%
	Office des autorisations de construire	9.6%
	Office cantonal de l'environnement	8.9%
	Office cantonal de l'eau (OCEau)	7.6%
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	3.1%
Infrastructures	Secrétariat général du DI	4.7%
	Office cantonal des transports (OCT)	22.1%
	OCGC - Office cantonal de génie civil	5.6%
	Office cantonal des véhicules (OCV)	0.0%
	Office cantonal des bâtiments (OCBA)	4.6%
	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	26.9%
Economie et emploi	Secrétariat général du DEE	0.0%
	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	0.0%
	Office cantonal de l'emploi (OCE)	0.9%
	Direction générale office cantonal inspection du travail	1.4%
Cohésion sociale	Secrétariat général du DCS	2.7%
	Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales	0.8%
	Office cantonal de la culture et du sport	3.6%
Secrétariat général du Grand Conseil	Secrétariat général du Grand Conseil	0.0%



J'aimerais recevoir des informations sur le MCG

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Code postale:..... Commune:.....

No de téléphone:

Retourner à: MCG, case postale 155, 1211 Genève 13

**Vous êtes
intéressé
par le MCG?**

info@mcge.ch

mcge.ch

Frontaliers :

interventions principales du MCG

Le MCG est intervenu sans relâche depuis 2005 pour s'opposer à l'engagement de frontaliers à l'Etat de Genève.

Au niveau du Gouvernement, le conseiller d'Etat MCG Mauro Poggia a mis en place la directive dite de «préférence cantonale», qui demande l'engagement prioritaire de résidents genevois à l'Etat.

Au niveau du Grand Conseil, le groupe MCG a déposé de nombreux textes parlementaires pour favoriser les habitants par rapport aux frontaliers. Malheureusement, l'Entente et la gauche se sont toujours opposées à nos propositions. C'est pourquoi il faut un MCG fort à Genève.

Voici les projets de loi et motions les plus récents qui ont été déposés par le MCG:

○ Projet de loi constitutionnelle «Instaurer la préférence cantonale pour l'emploi sur le modèle monégasque» (PL 11336)

○ Projet de loi constitutionnelle « Pour une politique de préférence nationale selon le principe « les nôtres avant les autres »» (PL 11982)

○ Projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (L'économie solidaire et responsable) (PL 12017)

○ Projet de loi garantissant la priorité à l'emploi des résidents sur le territoire suisse avant la délivrance de tout permis de travail frontalier (PL 12047)

○ Projet de loi «Pour une contribution de solidarité des travailleurs frontaliers» (PL 12786)

○ «Secret fiscal en danger : n'employons que les résidents genevois dans les fonctions sensibles !» Motion 2387.

○ «Mettons fin aux limitations du télétravail dues au travail frontalier» Motion 2692.

○ «Empêchons le hold-up des frontaliers sur les EMS genevois» Motion 2427.

○ «Ne laissons pas l'instruction publique être colonisée par les enseignants frontaliers!» Motion 2288.

○ «Taxons les frontaliers de manière équitable à 10'000 fr. le permis G» Motion 2339

En Ville de Genève, le groupe MCG du Conseil municipal a imposé que la directive dite de «préférence cantonale» soit ratifiée par le Conseil administratif. Nous devons maintenant veiller à ce qu'elle soit appliquée.

Le projet de délibération (PRD-286) «Pour l'embauche obligatoire de résidents genevois» a été refusé par l'Entente (PLR-PDC) et l'Alternative de gauche, le 19 janvier 2021 sans même avoir été examiné.



**Le MCG vous souhaite ses
meilleurs voeux pour 2022**

**Bonheur
Santé Succès**

**Nous serons toujours
à vos côtés
lors de la nouvelle année**



MCG
www.mcge.ch

